
Extrait des délibérations de la commune de Pont-Cèze (Gard) annonçant des dons d'argenterie de l'église transformée en temple de la Raison et trois coupes d'argent offertes par les protestants, lors de la séance du 19 ventôse an II (9 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Extrait des délibérations de la commune de Pont-Cèze (Gard) annonçant des dons d'argenterie de l'église transformée en temple de la Raison et trois coupes d'argent offertes par les protestants, lors de la séance du 19 ventôse an II (9 mars 1794).

In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 228-229;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30532_t1_0228_0000_6

Fichier pdf généré le 22/01/2023

7 gr. ; Argent, vermeil et doré : 1 410 m. 3 o. 7 gr. ; Bruly doré : 227 m. 3 o. 2 gr. ; Bruly blanc : 35 m. 3 o. 3 gr. ; Galons, franges et dentelles dorées : 312 m. 4 o. 2 gr. ; Galons, franges et dentelles d'argent : 316 m. 2 gr. 1/2, et environ 600 marcs remis en frimaire par le Comité révolutionnaire d'Angers à la Convention nationale, ci : 600 m.

Ce qui fait un résultat de (sans y comprendre les précédents envois qui sont beaucoup plus considérables) : 3 146 m. 2 o. 2 d. 12 gr.

Enfin, Citoyen président, il reste actuellement en dépôt, au district d'Angers, les objets suivants sur la destination desquels l'administration prie la Convention de vouloir bien prononcer, lui observant que la ville d'Angers est susceptible de différents établissements en raison de sa situation et de ses différents édifices.

Fers doux : 16 214 livres ; Fers cassants : 2 544 livres ; Menues ferrailles : 2 820 livres ; Cuivres : 25 612 livres ; Cloches : 100 000 livres ou environ.

Vior fils.

25

La commune de Vieil-Evreux, félicite la Convention nationale d'avoir décrété le gouvernement provisoire et révolutionnaire, l'invite à rester à son poste, et annonce qu'elle va envoyer l'argenterie de son église à la monnaie.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

26

La commune de Pont-Cèze, district d'Alais, département du Gard, fait offrande à la République de l'argenterie de son église dont elle a fait un temple de la Raison, et annonce que les protestants ont également fait offrande de trois coupes d'argent qui servoient à leur culte.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Extrait des délibérations de la comm., 13 pluv. II*] (3)

Assemblés en Conseil Général : Pierre Castillon, maire ; Jean Alexis Redarès, Joseph Silhol, Pierre-Claude Domergue, Marc-Antoine Deleuze, officiers municipaux ; Louis Guéidan, Simon Guéidan, Simon Silhol, François Deleuze, Nicolas Lobier, François Colge, Louis Silhol, Jacques Thomas, Jean Domergue, notables. Présent : l'agent national.

Le Conseil général considérant que la disparition des signes extérieurs du culte catholique annoncé de toute part présage l'anéantissement du fanatisme le seul ennemi intérieur qui reste à la République ; considérant que l'esprit public dans cette commune, quoique déjà prononcé par l'offrande d'une cloche et d'un cavalier monté

et équipé, par la substitution d'un nouvel arbre, symbole de la liberté, à une croix élevée sur la place publique, par la suppression des autres signes caractéristique du culte catholique, ne peut, cet esprit public, parfaitement s'élever à la hauteur des circonstances qu'en achevant de faire disparaître toutes les considérations qui pourraient alimenter les idées superstitieuses des hommes faibles, considérant que pour y parvenir il faut nécessairement concourir avec presque la masse du peuple à l'extirpation de cette superstition antique qui a fait couler des flots de sang à laquelle le génie de la raison a suppléé en la désarmant d'un poignard sacrilège ; considérant qu'on ne peut se qualifier d'enfant adoptif de la Montagne sans se confondre parmi les vrais républicains qui, pour assurer le grand triomphe de la Liberté, déploient toute l'énergie républicaine et consacrent à l'exercice du culte de la Raison les édifices abandonnés par des êtres corrupteurs au prétexte d'inquiéter le patriotisme en entraînant avec eux des enfants ingrats de la patrie ; considérant que le bâtiment où s'exerçait ci-devant le culte catholique, aujourd'hui dépouillé des objets utiles à la République, doit devenir le temple de la Raison, le lieu du civisme, d'où jaillira une instruction publique qui amènera le peuple à la propagation des vrais principes républicains, à cet élan républicain qui n'est point généralement prononcé dans le canton dont cette commune est le chef-lieu ; considérant enfin qu'un pareil établissement ne peut point compromettre la cause de la liberté des cultes, puisque tous cultes sont permis et qu'il existe des lois répressives contre ceux qui tenteraient à tyranniser les opinions religieuses ; après avoir entendu l'agent national, a unanimement délibéré que la commune fait offrande à la République de l'argenterie, laiton et autres métaux faisant l'ornement de la ci-devant église catholique dont l'envoi sera fait incessamment au district, avec trois coupes d'argent dont les protestants de cette commune font également offrande à la République ; a arrêté que désormais le bâtiment de la ci-devant église catholique sera destiné pour le temple de la Raison ; que le dernier decadi du mois courant sera le jour de la dédicace de ce temple où seront faites chaque decadi la lecture et l'explication simples des lois qui parviendront à la municipalité ; et, qu'afin d'utiliser cet établissement et l'affermir par l'efficacité du concours avec les bons citoyens animés du même esprit républicain, les communes du canton seront invitées d'assister par députation à la cérémonie de la dédicace ; arrête en outre qu'expédition de la présente délibération sera envoyée à la Convention nationale et au représentant du peuple Borie envoyé dans le département du Gard ; qu'il sera remis une autre expédition au représentant du peuple Châteauneuf-Randon à son passage dans cette commune ; qu'une autre expédition sera envoyée au département et au district, et qu'une autre expédition sera portée dans le sein de la Société populaire de cette commune, afin de prendre en considération et seconder les mesures de l'administration municipale qui marchant toujours sur la même ligne de républicanisme, s'applaudira d'avoir devancé les autres communes en stimulant le patriotisme

(1) P.V., XXXIII, 137. Bⁱⁿ, 19 et 25 vent. (2^e suppl^t).

(2) P.V., XXXIII, 137. Bⁱⁿ, 25 vent. (2^e suppl^t).

(3) C 293, pl. 969, p. 11. Lettre d'envoi datée du 16 pluv. (p. 10).

des bons citoyens, et à cet effet le conseil a nommé et député les citoyens Pierre Castilhon (maire), Redarès (off. mun.), et Louis Gueidan, notable, pour se présenter demain à la Société populaire et ont les délibérans signé avec l'agent national : Castilhon (maire), Redarès (off. mun.), Joseph Gilhot (off. mun.), Marc Antoine, Deleuze (off. mun.), Domergue (off. mun.), Boisseau (agent nat.), Gilhot, Lobier, L^e Gueidan, Gueidan aîné, L^e Gilhot, Domergue, F. Deleuze, notables.

P.c.c.: BOYER (*secr. greffier*), CASTILHON (*maire*).

27

La société populaire de l'Isle-d'Yeu (1), département de la Vendée demande que le nom de la commune des Sables-d'Olonne soit changé en celui de Port-Libre.

Renvoyé aux comités d'instruction publique et de division (2).

28

Les habitants du Pont-Camarès district de Saint-Affrique, annoncent qu'ils ont célébré avec enthousiasme la reprise de Toulon, et qu'ils ont envoyé toute leur argenterie à la monnoie.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Pont-de-Camarès, 3 pluvi. II](4)

« Citoyen président,

Les habitants de Pont-de-Camarès, chef-lieu du canton, district de Saint-Affrique, département de l'Aveyron sont trop éloignés de la Convention nationale pour aller tous en corps leur exprimer l'allégresse qu'ils ont eue en apprenant la prise de l'infâme Toulon. Lorsqu'ils sçurent que cette ville rebelle fut livrée par la plus infernale trahison, à nos ennemis, tous leurs cœurs furent navrés. Aujourd'hui que cette ville porte le nom du Port de la Montagne, ils sont vivifiés et ils viennent d'en donner des preuves non équivoques, en célébrant cette éclatante victoire par des banquets civiques. Le premier eut lieu le 23 nivôse par un mouvement spontané, et le second par un décret ordonné le 30 du dit jour de la décade. Là il y avait, citoyens et citoyennes, vieillards octogénaires, enfants encore trop foibles pour imiter les braves défenseurs de la liberté et des bons sans-culottes, noyaux d'autres jambes que des crosses; tout étoit confondu; la joie étoit l'ornement de la fête. Jamais spectacle aussi beau. Amour de la patrie, vénération pour la convention, louange aux braves frères d'armes qui ont bien mérité de la patrie, haine implacable pour les tyrans furent les santés

portées dans un repas des plus champêtres et frugal, mais dicté par le plus pur patriotisme. Oui, Citoyen président, nous te prions d'être notre organe et de dire à la Convention nationale que, quoique faisant partie d'un département fanatisé, séditieux, dans quelques points nous avons, depuis 89, marché d'un pas égal dans le sens de la Révolution et que sans flagornerie, nous avons été et serons toujours dignes d'être appelés les enfants de la Montagne; nous sommes Montagnards par la nature et rien ne sauroit nous faire devenir plaine pas même les miracles des prêtres, car notre sol en est purgé, nous n'avons plus d'églises catholiques, ni protestantes, nous suivons la religion naturelle. Déjà le district a reçu... marcs d'argent provenant des vases, mais nous allons lui faire passer le peu que nous pouvons avoir encore pour que le tout soit adressé à la Convention. Les vêtements et autres ornements sans valeur vont être consumés par les flammes; si notre offrande est petite, nous avons la douce satisfaction au moins d'offrir tout ce que nous avons, nous ne conservons que le temple de la Raison et c'est là que nous inspirerons à nos enfants d'être vertueux sans-culottes. Vive la République et les représentants qui travaillent dans ce moment-ci au salut du peuple. »

CAREL (*v.-présid.*), LECOCQ (*présid.*), RAMONDÈNE, CAISSE (*secrét.*).

29

L. Petit, capitaine de la seconde compagnie au deuxième bataillon de la Haute-Marne, armée de la Moselle, fait passer deux journées de paie accordées par la nation aux défenseurs de la patrie qui ont concouru au déblocus de Landau (*Applaudissements*).

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Canton^t d'Altheim, 1^e vent. II] (2).

« Citoyen président,

Je te fais passer les deux journées de paie accordées par la nation aux défenseurs de la Patrie qui ont eu le bonheur de concourir au déblocus de Landau.

La République m'a payé assez généreusement par la satisfaction qu'elle nous a témoigné de nos services. Nous n'avons fait que notre devoir, et nous nous estimons trop heureux d'avoir eu l'occasion de faire en ce moment pour la Patrie ce que tout Français doit être disposé à faire pour elle à tous les instants de sa vie.

Je lui ai déjà sacrifié un fils mort au service à l'âge de 15 ans. Il m'en reste encore un autre. J'attends avec impatience que son âge me permette de lui remettre entre les mains les armes de ses frères.

Je suis avec respect, Citoyen président, ton frère et concitoyen. »

L. PETIT.

(1) Et non Dier.

(2) P.V., XXXIII, 137.

(3) P.V., XXXIII, 137. Bⁱⁿ, 19 vent.; M.U., XXXVII, 328.

(4) C 293, pl. 969, p. 20.

(1) P.V., XXXIII, 138. Bⁱⁿ, 23 vent. (suppl^t) et 25 vent. (2^e suppl^t); J. Sablier, n° 1187.

(2) C 293, pl. 969, p. 22.